

Rapport P-543 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 20 mai 2025: «Pour le maintien temporaire de la crèche La Petite Maisonnée».

CONCLUSIONS

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance du 26 novembre 2025,
dans le rapport P-543 A)

Le Conseil municipal décide le classement de la pétition P-543 le 26 novembre 2025.